

## **Covid-19 : Le Département maintient les circuits spéciaux scolaires pour les enfants dont les parents assurent des missions prioritaires**

**À la demande de l'Éducation nationale, l'ensemble des circuits spéciaux scolaires organisés par le Département de Seine-et-Marne seront maintenus du 6 au 10 avril afin de transporter les enfants dont les parents occupent des professions prioritaires. Les établissements scolaires du territoire resteront également ouverts et en fonctionnement afin d'accueillir ces enfants.**

Pour la semaine du 6 avril 2021, suite aux consignes nationales, l'ensemble des établissements scolaires (maternelle, primaire, collège et lycée) resteront ouverts afin d'accueillir les enfants dont les parents exercent des professions dites prioritaires. En conséquence, le Département maintient le fonctionnement habituel de l'ensemble des circuits spéciaux scolaires du mardi 6 au samedi 10 avril 2021.

Ce choix est motivé par un souci d'offrir une solution de transports aux familles exerçant une profession prioritaire, même si le taux de remplissage des véhicules sera probablement très faible.

En revanche, suite au changement de calendrier des vacances scolaires, les circuits spéciaux scolaires ne seront pas en fonctionnement les semaines de 12 au 24 avril 2021.

Les services du Département travaillent également avec les entreprises exerçant le transport des élèves handicapés, afin d'ajuster l'offre à la demande.

Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités ajuste l'offre sur les lignes régulières dont la vocation principale concerne le transport des élèves : les porteurs de la carte Imagine R sont invités à se référer aux sites internet de l'autorité organisatrice et des transporteurs concernés.

Le décret listant les professions prioritaires devrait paraître rapidement. Le Département de Seine-et-Marne a notamment demandé à la préfecture d'inscrire les conducteurs de bus et de cars comme profession prioritaire.

### Contacts presse :

Pauline Maingre – 06 72 84 70 49 – [pauline.maingre@departement77.fr](mailto:pauline.maingre@departement77.fr)

Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – [anne-laure.boinnard@departement77.fr](mailto:anne-laure.boinnard@departement77.fr)